

Résolu: Que l'ordre du jour maintenant à l'étude soit biffé.

21.—Etant lus les 18ème, 19ème, 20ème, 21ème et 23ème ordres du jour, il est

Ordonné: De biffer lesdits item.

22.—Etant lu le 22ème ordre du jour, on ne procède pas à l'étude dudit item.

23.—Etant lu le 26ème ordre du jour, il est

Ordonné: De biffer ledit item.

24.—Etant lu le 28ème ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures, un règlement à l'effet d'amender le Règlement No 506, re fonds de pension, ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BOYD, il est

Résolu: Que la Règle 84 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une deuxième et troisième fois.

Le Conseil alors procède à l'étude dudit règlement en seconde lecture, et

Les sections 1 et 2 étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois et il est agréé.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BOYD, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu une troisième fois et il est agréé.

Sur proposition de M. l'éch. L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'éch. BOYD, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité, et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

25.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures, un règlement à l'effet d'amender le Règlement No 538, re bâtisses sur l'avenue Christophe Colomb.

Ledit règlement est en conséquence lu une première fois.

Sur proposition de M. l'éch. ST-PIERRE, appuyée par M. l'éch. DENIS, il est

Résolu: Que la Règle 84 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une deuxième et troisième fois.

Le Conseil alors procède à l'étude dudit règlement en deuxième lecture, et

Les sections 1 et 2 étant lues, elles sont agréées.

Ledit règlement est alors lu une deuxième fois et il est agréé.

Sur proposition de M. l'éch. ST-PIERRE, appuyée par M. l'éch. DENIS, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une troisième fois.

Ledit règlement est en conséquence lu une troisième fois et il est agréé.

Sur proposition de M. l'éch. ST-PIERRE, appuyée par M. l'éch. DENIS, il est

Résolu: Que ledit règlement soit numéroté, enregistré et copié au long, qu'il soit revêtu du sceau de la Cité, signé par le Maire et le Greffier de la Cité, et déposé sous la garde du Greffier de la Cité.

26.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement à l'effet d'amender le Règlement No 449, re bâtisses dans les quartiers Mont-Royal et Côte-des-Neiges, ledit règlement est, en conséquence, lu une première fois.

Sur proposition de M. l'éch. ROCHON, appuyée par M. l'éch. ST-PIERRE, il est

Résolu: Que la Règle 84 des Règles du Conseil soit suspendue et que ledit règlement soit maintenant lu une deuxième et troisième fois.

Le Conseil procède alors à l'adoption dudit règlement en deuxième lecture, et

Les sections 1 et 2 étant lues, elles sont agréées.

Resolved: That the order of the day now under consideration be struck.

21.—The 18th, 19th, 20th, 21st and 23rd orders of the day being read, the same were

Ordered: To be struck.

22.—The 22nd order of the day being read, the same was not proceeded with.

23.—The 26th order of the day being read, the same was

Ordered: To be struck.

24.—The 28th order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend By-law No. 506 re pension fund, said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That Rule 84 of the Rules of Council be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading and,

Sections 1 and 2 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. BOYD, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

25.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend By-law No. 538 re buildings on Christophe Colomb street,

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. ST-PIERRE, seconded by Ald. DENIS, it was

Resolved: That Rule 84 of the Rules of Council be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading and,

Sections 1 and 2 being read, the same were agreed to.

Said by-law was then read a second time and agreed to.

On motion of Ald. ST-PIERRE, seconded by Ald. DENIS, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. ST-PIERRE, seconded by Ald. DENIS, it was

Resolved: That said by-law be numbered, entered and copied at full length, and that it be sealed with the seal of the City, signed by the Mayor and City Clerk and deposited with City Clerk for security.

26.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend By-law No. 449 re buildings in Mount-Royal and Côte-des-Neiges Ward, said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. ROCHON, seconded by Ald. ST-PIERRE, it was

Resolved: That Rule 84 of the Rules of Council be suspended and that said by-law be now read a second and third time.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading and,

Sections 1 and 2 being read, the same were agreed to.